



**Groupe des élus de gauche  
et républicains**

**10<sup>ème</sup> ASSISES DEPARTEMENTALES POUR  
L'ALTERNANCE : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN  
DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

**- Mardi 12 février 2008-**

**Christophe COUNIL :** Merci d'être venu ce soir pour ces dernières assises départementales pour l'alternance. Ce sont des réunions que nous avons organisées depuis 2005 pour travailler avec les associations, avec les citoyens afin de réfléchir aux questions de compétences du Conseil général et pouvoir ainsi élaborer un projet départemental que la Gauche pourra éventuellement mettre en œuvre après les élections cantonales de mars prochain. On se rend compte du travail qui reste à faire sur la question du handicap qui est de compétence du Conseil général et du travail qui reste à faire dans les mentalités pour faire bouger les choses à commencer par les Conseillers généraux. Nous n'avons pas les automatismes. Nous avons du travail pour changer les mentalités. Nous venons de présenter notre projet à la presse. Projet que l'on espère mettre en œuvre après les élections cantonales. La partie sur le handicap est blanche car nous souhaitons présenter un projet élaboré en lien avec le milieu associatif, en lien avec des personnes souffrant de handicap. Ce sont nos 10<sup>ème</sup> assises, toutes les autres pages sont remplies sur l'insertion, les personnes âgées, le développement économique, l'environnement... Suite à notre rencontre de ce soir la page sur le handicap sera complétée.

**Un représentant d'association :** Vous faites 10 volets et vous faites un volet Handicap mais le handicap est partout, il aurait dû être traité dans tous les autres volets.

**Nelly HEUZÉ :** Il l'a été. Ce sont des assises pour préparer un projet pour l'alternance. Il ne s'agit pas ce soir de refaire un schéma départemental d'ailleurs beaucoup de personnes ici ce soir ont participé soit par leur représentant soit par une autre personne à l'élaboration de ce schéma. On aimerait bien avoir votre avis sur celui-ci vous qui avez été partie prenante. Je m'aperçois que dans le schéma départemental, nous n'avons pas pris en compte le problème des mal entendants et sourds.

**Christophe COUNIL :** Nous avons tenu d'autres assises, il a été parfois question du handicap, parfois non. Nous avons eu une réunion l'autre jour sur les personnes âgées et il en a été question car les handicapés aussi vieillissent. Nous avons fait une réunion l'autre jour sur le thème du développement économique et l'aménagement du territoire où il a été question de l'emploi des personnes handicapées. Nous avons fait une réunion sur le thème de l'environnement et le développement durable et il a été question des transports et de l'accessibilité. Mais le Conseil général a une compétence spécifique du handicap. Le handicap peut concerner tous les élus, c'est l'accessibilité au lieu, aux transports en commun ... le Conseil général a un budget très important concernant le handicap et c'est pour cela que nous avons fait une réunion spécifique mais cela ne nous empêche pas d'avoir une vision transversale et vous avez bien fait de commencer par nous le rappeler.

**Un représentant d'association :** Sur le schéma départemental, il n'y a aucune association de sourds qui a été invitée aux réunions.

**Jacqueline PEDOYA** : C'est choquant. Je regrette que cela n'ait pas été pensé avant. C'est un désengagement du Conseil général qui est scandaleux. C'est vraiment une question transversale. Je suis Conseillère générale mais je suis aussi adjointe à la culture et je tiens à dire que le handicap est un élément que l'on prend en compte au niveau de la ville pour tout ce qui concerne la culture. Pas seulement pour les salles de spectacle mais aussi pour les expositions. C'est très complexe, on peut accéder à un lieu puis se retrouver face à une exposition qui n'est plus du tout accessible. Beaucoup de choses sont pensées à travers la transversalité à laquelle vous faites référence.

**Un parent d'enfant handicapé** : Notre collectif est sur un bassin regroupant 3 écoles (Marceau, Pipêche et Ambroise Paré), il représente environ une douzaine de familles. Notre collectif se bat depuis plusieurs années pour faire appliquer la loi. Je suis là pour trouver une aide, un soutien. Nous sommes intervenus auprès du Ministre, de l'Inspection Académique, des députés et nous sommes toujours au même point. Nos enfants sont malentendants, sourds et ils ne peuvent pas apprendre la langue des signes dans la nouvelle loi ce sera au BAC. J'ai une fille en 6<sup>ème</sup> et elle ne peut pas apprendre la langue des signes, on est obligé de se débrouiller tout seul. Il n'y a pas d'intervenant. L'intervenant normalement c'est l'éducation nationale mais l'éducation nationale ne répond pas. Une année, il nous ont dit OK, on n'a trouvé le prof car ce n'est pas eux qui le trouvent c'est nous mais il ne voyait pas de financement donc cela a été abandonné. Depuis, j'ai des courriers plein ma sacoche.

La semaine dernière les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) se sont un peu manifestées. Dans certains cas les AVS sont efficaces mais dans d'autres c'est très difficile car dans le cas d'enfant mal entendant il faut qu'elles connaissent la langue des signes Il y a très peu de personnes sur la Sarthe qui connaissent la langue des signes. Actuellement, ma fille est en 6<sup>ème</sup>, elle a 2 AVS, l'éducation nationale a fait son travail mais on se retrouve avec une AVS qui ne connaît pas la langue des signes, qui l'apprend mais qui a un niveau inférieur à celui de ma fille, c'est elle qui lui apprend. Nous avons un second AVS qui lui est mal entendant, il connaît la langue des signes mais il a du mal à traduire en math ce que dit le prof. En 6<sup>ème</sup>, ils sont 4 dans la même classe. Au niveau de l'éducation nationale, Ambroise Paré a fait un gros effort et on le remercie. Sur la Sarthe, on a eu et on s'est battu pour avoir la création d'UPI pour la première fois cette année. Ce qui veut dire que dans la Sarthe il n'y avait pas d'enfants mal entendants, il fallait les envoyer à Nogent le Rotrou, à Alençon, à Angers mais dans la Sarthe il n'y avait rien. Nous avons réussi à la création d'une UPI. Il faut réfléchir au fait que ces enfants iront au Lycée après et pour l'instant au lycée il n'y a rien du tout. Pour tous ces enfants rien n'est fait. Le problème de l'apprentissage en langue des signes est un problème interne à l'inspection académique. Les AVS c'est un problème national, il faut que l'emploi des AVS soit pérennisé car actuellement ce sont des gens qui sont à 30 heures même moins payés au SMIC et on leur demande un niveau d'études assez important pour des personnes qui vont faire cela 6 mois, 1 an, 2 ans puis après elles partent et il faut recommencer.

**Jean-Pierre ROSSARD** : J'ai été confronté dans mon canton à un problème similaire. Un AVS est toujours un emploi particulièrement sophistiqué et qui s'adresse à un public particulièrement fragile et qui a des difficultés très particulières. On ne peut pas confier cela à des gens en contrat aidé qui sont là en attendant de trouver autre chose comme cela a été fait pendant des années. Il y avait un vide juridique. Il y avait 7 ou 8 enfants qui n'étaient plus scolarisés dans le département car il n'y avait pas d'AVS pour leur permettre d'être scolarisés. Il avait fallu faire appel à la presse pour dénoncer ce scandale. Le préfet se fichait de savoir ce que devenaient ces 7 ou 8 enfants.

**Un intervenant** : Ce problème d'AVS doit se régler au niveau national et non au niveau local. Il faut interpeller les députés.

**Jean-Pierre ROSSARD** : L'AVS ne peut pas être un emploi bouche trou. Cela nécessite des qualités professionnelles. Ils sont en contact avec le handicap et cela nécessite des personnes qualifiées et on n'a déqualifié des emplois qui au contraire devraient être hautement qualifiés. Ce n'est pas de la compétence du Conseil général.

Si votre fille est au collège c'est de la compétence du Conseil général ainsi que le handicap. Est-ce que le Conseil général pourrait donner un coup de pouce ? Il pourrait organiser des formations spécifiques (soit pour les malentendants, soit pour les déficients visuels, soit pour les handicapés physiques) pour les AVS en Sarthe. C'est un problème de moyens, il faut pérenniser l'emploi. Si vous leur donnez des contrats à durée déterminée ils ne resteront pas, il faut des contrats à durée indéterminée. Il faut donner des vrais contrats.

**Nelly HEUZÉ** : En tant que Conseillère générale, j'ai été partie prenante dans la création de l'UPI sur mon collège. L'AVS est financée par l'inspection académique donc c'est l'Etat et l'éducation nationale. Il y a deux formes d'AVS soit une personne handicapée qui a une AVS ou une AVS particulière pour un handicap spécifique quel qu'il soit. Ou il peut arriver dans une classe en UPI qu'il y ait une AVS pour l'ensemble du groupe ce qui est différent. Par contre le financement ce n'est pas le Conseil général. Le Conseil général finance la prestation du handicap et finance aussi l'aide lorsqu'il faut une auxiliaire en plus individualisée à la personne. Mais là où vous posez le problème et on ne va pas avoir de réponse ce soir mais nous on va l'inscrire et cela correspond à l'intervention que j'ai fait hier en session par rapport au schéma. On vient de faire un schéma et en effet le handicap sensoriel n'y figure pas malheureusement, le problème fait qu'au niveau des structures on a eu la réponse et on a vu des avancées même si il manque encore des places mais partout se pose le problème du personnel, de l'accompagnant quelque soit le handicap et il va se poser 2 problèmes. La formation, la rétribution de cette personne à sa juste valeur et le problème du financement qui est lié encore une fois au désengagement de l'Etat. Par rapport à la compétence du handicap que nous avons depuis janvier 2005 au sein des Conseils généraux, avec le désengagement de l'Etat nous n'avons réussi à faire que la maison du handicap d'ailleurs nous aimerions avoir votre avis sur elle, il a fait une régularisation des prestations sur des dossiers très en retard et j'ai bien peur que ce schéma qui présente des avantages car il apporte des propositions et bien je crains qu'on ne puisse malheureusement les mettre en œuvre car il y aura un problème de financement.

**Un parent d'enfant handicapé** : J'interviens en tant que père d'enfant sourd. Nous sommes dans un environnement administratif de plus en plus complexe. Vous imaginez que le handicap telle que la surdité qui est un handicap de la communication qui crée des situations handicapantes qui deviennent de plus en plus intolérables. J'ai deux travaux, j'ai mon travail et un second travail qui est d'accompagner mon fils pour toutes les démarches administratives. Je souhaite attirer votre attention sur le schéma départemental d'abord pour vous rappeler que ce schéma a évolué à partir d'une enquête de terrain qui a été réalisée par un cabinet d'étude ANALIS CONSEIL. Cette enquête de terrain situait de manière très claire le handicap sensoriel. J'ai rappelé à plusieurs reprises dans les différents groupes de travail au quel j'ai participé en soulignant bien l'urgence et le besoin vital d'avoir un accès pour les personnes sourdes dans le département et j'ai même alerté les services de la DISS en leur envoyant un courrier et j'ai été très surpris lors du rapport final et la présentation du schéma au final de ne pas entendre parler une seule fois du handicap sensoriel. Je regrette que Bernard TRUFFAUT n'ait pas pu apporter son témoignage de citoyen avec toutes les difficultés qu'il peut rencontrer. Concernant mon fils, je peux vous dire que c'est la croix et la bannière. Mon fils est adulte et il a eu la chance de trouver un travail depuis un 1,5 an en contrat à durée indéterminée. Son intégration a été longuement préparée avec l'entreprise. L'intégration s'est si bien faite que l'entreprise a embauché de nouveau d'autres personnes handicapées. L'effort que peut faire l'entreprise est fait c'est-à-dire que l'entreprise se donne les moyens pour que leur salarié sourd ait accès aux informations. Nous avons très souvent des sollicitations pour qu'il y ait des interprètes financés par l'AGFIP afin qu'ils puissent participer à des réunions, qu'ils puissent participer à l'évolution de leur carrière professionnelle... Paradoxalement, quand on est citoyen dans le département de la Sarthe, les services municipaux ne sont pas accessibles, les services du Conseil général ne sont pas accessibles, l'hôpital n'est pas accessible, la MDPH n'est pas accessible, la police n'est pas accessible. Un exemple, pour porter une plainte, j'accompagne mon fils. Il a 24 ans, il devrait être autonome dans le cas du dispositif de la nouvelle loi concernant les personnes handicapées, je l'accompagne, je ne suis pas du tout interprète, je ne suis pas du tout assermenté et la plainte est déposée dans ces conditions et elle est réceptionnée dans ces conditions. Il y a quelque chose qui ne va pas. Et je ne vous parle pas du SAMU. Je ne vous parle pas non plus des actes de la vie de tous les jours. Mon fils s'est fait voler son scooter il y a 15 jours, il a fallu porter plainte, aller à l'assurance avec lui. Toutes les démarches c'est moi qui les aient faites, sur mon temps. Je ne suis pas l'unique témoin de ce qui se passe. Je suis persuadé que d'autres parents ressentent la même chose avec leur sourd adulte. Je pensais que le plus dur était derrière moi. On évoquait tout à l'heure la scolarité et c'est vrai qu'il a été difficile de se battre pour reconnaître la langue des signes. Le premier à l'avoir reconnue c'est Laurent Fabius. Maintenant c'est reconnu comme étant une langue officielle au niveau européen et une langue normalement enseignée. J'aimerais surtout que ce soit les sourds car j'en ai marre de parler à la place d'eux. Il y a des villes qui se sont armées, il y a des départements qui ont fait des choses.

**Christophe COUNIL** : Que font-ils par exemple ?

**Un parent d'enfant handicapé** : Je sais que dans le Maine et Loire des choses ont été faites. Concrètement, il faut un service d'interprétariat et il faut un service social qui soit capable d'accompagner les sourds dans leurs démarches ou dans leurs difficultés.

A partir du moment où un sourd a un interprète, il peut aller partout. A condition d'avoir un interprète, il n'a pas plus de difficultés sociales qu'une autre personne si il arrive à s'insérer professionnellement. Le Conseil général peut former des interprètes ou financer les formations.

**Un représentant d'association :** Dans le département de la Vendée, le Conseil général a financé une permanence d'interprète de 2 heures à la MDPH, ce n'est pas l'Amérique mais les gens sont contents. La personne sourde peut venir comme un centre relais téléphonique par exemple si elle a besoin de téléphoner à EDF, l'interprète en face qui a une micro casque, téléphone à sa place et traduit en temps réel. Cela permet d'ouvrir des portes. Dans le département de la Sarthe, nous, notre association qui réunit des entendants et des sourds et c'est bien car sinon nous n'aurions pas la parole. Nous avons rendez-vous vendredi dernier la directrice des personnes handicapées au Conseil général et le directeur de la MDPH. Nous sommes arrivés, il n'y avait pas d'interprète et une personne du Conseil général nous a répondu « ce n'est pas à nous de gérer cela », dans les locaux de la MDPH. L'interprète n'est pas là que pour la personne sourde il est là pour les 2 parties. Actuellement, c'est la personne sourde qui paie l'interprète. L'interprète vient ou d'Angers ou de Chartre ou de Tours mais il n'y en a pas dans le département. Avec les frais de déplacement cela revient à 120 – 130 € de l'heure. Je prends l'exemple d'un couple de sourds qui vit sur le Mans, ils sont suivis par un professionnel du Conseil général et on a répondu à la famille « c'est à vous de prendre en charge les frais d'interprète », cela leur est revenu à 300 € les 2 heures.

**Nelly HEUZÉ :** Sur les 16 employés de la maison départementale personne ne maîtrise la langue des signes ? Il faudrait former au moins une personne à l'accueil.

**Un représentant d'association :** Ils ont un petit niveau de locuteurs. Cela reste du pansement, cela ne fait pas un interprète. Au niveau des associations, la nôtre par exemple, les subventions que l'on va demander pour gérer des ateliers ou différentes actions, on passe 95 % des sommes que l'on obtient dans les frais d'interprète. C'est énorme de faire passer tout cet argent pour permettre qu'il y ait un endroit accessible aux personnes sourdes.

On ne pourra pas trouver du jour au lendemain des personnes qui sont qualifiées en langues des signes dans toutes les administrations. Il y a des diplômés d'interprètes, il ne faut pas seulement des locuteurs qui se débrouillent qui sont dans une démarche de charité. Là, il y a vraiment des diplômés qui existent et il faut être vigilant par rapport à cela.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Je me rappelle que nous avons une réunion à la salle Caillaux pour les premiers débats sur la politique du handicap il y a 18 mois - 2 ans, on avait tout aménagé pour permettre à ce que les fauteuils roulants puissent rentrer dans la salle et vous êtes venus à ce moment là, il y avait un certain nombre de personnes malentendantes et sourdes dans la salle et les écrans étaient en panne et nous n'avez pas pu intervenir.

**Un intervenant :** Pour le schéma départemental, on invite bien les associations de personnes handicapées. Apparemment, vous, vous n'avez pas été invités. Je voulais savoir si on n'invite pas surtout des associations qui ont des établissements. La question du handicap ne concerne pas seulement les institutions, il y a aussi la vie au domicile, le vivre ensemble et il faudrait inviter toutes les associations comme les vôtres ou comme d'autres que je connais qui n'ont pas forcément pignon sur rue. Vous avez des revendications à porter comme l'accessibilité pour la langue des signes. La langue des signes est une question d'accessibilité. Historiquement, on a commencé par l'accessibilité aux personnes handicapées moteur, je connais bien la question. Aujourd'hui, il faut aller beaucoup plus loin, il faut étendre à tous les handicaps la notion d'accessibilité. Personnellement, je pense qu'il faut former dans tous les accueils au moins une personne à la langue des signes. Je ne suis pas trop pour des services spécifiques que l'on a du mal à trouver au moment où on en a besoin. Là on touche quelque chose de culturel, là la notion d'accessibilité est un accompagnement humain et cela il faut que cela rentre dans toutes les têtes, dans tous les accueils, la MDPH en tête.

**Un parent d'enfant handicapé :** Si c'est des professionnels reconnus qui ont la déontologie de l'interprétariat pour qu'il soit neutre, si c'est un service comme cela, il n'y a pas de soucis. Bien sur l'idéal ce serait les deux. Par exemple, au tribunal, il serait quand même mieux d'avoir un interprète.

**Un intervenant :** Mon épouse est malvoyante. Là aussi, il y a un malaise car à priori il n'y a rien sur le Mans. On a appris par une association que des stages permettant d'apprendre à se diriger se faisaient sur

Angers. Une partie du stage se fait le soir pour apprendre à se diriger de jour et de nuit, ce qui fait qu'elle a été obligée de partir pendant 1 mois. Pourquoi tout se fait dans les autres départements et que sur la Sarthe il n'y ait rien. Dans mon entourage, il y a beaucoup de personnes d'un certain âge atteintes de cécité à qui on vient de refuser le fait de pouvoir embaucher quelqu'un. Les assistantes sociales manquent de formation en ce domaine, les personnes seules ne savent plus vers qui se tourner. A la MDPH, il y a un manque total de formation, il faut que les personnes aient un minimum de formation pour pouvoir au moins répondre correctement. On leur pose des questions, elles sont incapables de répondre, on nous promène de service en service. On passe une heure au téléphone pour n'avoir au final aucune réponse à la question posée au départ. Serait-il possible pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes malvoyantes ou non voyantes d'avoir des sessions dans le département comme celle d'Angers ?

**Un intervenant :** Ces stages sont des cours de locomotion. Il y a normalement une personne prévue sur la Sarthe mais cela fait 2 ans qu'elle est en congé maternité puis parental donc on est obligé de se rabattre sur Angers où il y a un centre (CRMBV). C'est le centre mutualiste régional où on trouve de tout, la locomotion, l'AVJ (Aide à la Vie Journalière). Sur la Sarthe, il n'y a rien du tout. Il y a bien un réseau basse vision mais ce n'est pas vraiment son boulot. Pour la MDPH, il y a un an, il n'y avait rien, je me suis retrouvé dans une entrée où il y avait des papiers, je croyais que c'était leur pub mais non c'était des dossiers. Dans l'entrée, il y avait un bureau et une personne qui travaillait. Tout à coup il y a une personne qui jaillit du couloir et qui me dit « monsieur, c'est pourquoi ». A la MDPH, c'est soit pour des renseignements soit pour un dossier, il n'y a pas autre chose. Il n'y avait pas de mention sur ma carte d'invalidité et je ne trouvais pas cela normale. Elle m'a dit qu'il fallait écrire et qu'elle ne le ferait pas. J'ai remballé mes affaires. Je suis revenu 3 jours plus tard et j'ai demandé à voir la responsable Au niveau du couloir il y a une bande pour la canne mais au niveau de la salle d'attente il n'y a pas de branche, il n'y a pas de branche au bout du couloir, il n'y a pas de branche pour aller au toilette. Elle me dit d'attendre dans la salle d'attente puis elle s'en va mais je lui dis « elle est où la salle d'attente » il n'y a pas de porte salle d'attente c'est une porte normale et même si c'était marqué je ne le vois pas. J'ai vu le directeur et je lui en ai parlé il y a un an. Il m'a avoué que son personnel n'était ni formé à l'handicap ni formé à l'accueil et il est en train de voir ce qu'il peut faire. Il ne peut pas les envoyer en stage 15 jours, 3 semaines ou 1 mois car il en a besoin. Maintenant ils sont formés tous les lundis matin pendant 1h30.

**Un responsable d'association :** Je crois que l'on aborde beaucoup de thèmes sur le handicap mais on aborde des thèmes qui ne sont pas de la compétence du Conseil général. Il faut que l'on reprécise les choses. La scolarisation n'est pas de la compétence du Conseil général par contre l'aménagement des collèges pour la scolarisation c'est de la compétence du Conseil général. La MDPH, c'est complètement de la compétence du Conseil général. Le schéma départemental est plus centré sur l'hébergement, sur les établissements, sur l'aide à domicile... Que le handicap sensoriel ne ressorte pas franchement du schéma départemental ce n'est pas tout à fait anormal. J'aimerais que vous nous redissiez quelles sont les compétences vraiment légales du Conseil général et ce que pourrait faire le Conseil général en plus par rapport à un tas de choses par exemple l'impulsion de formation sur le langage des signes, l'accessibilité à un tas d'équipements, cela relève du Conseil général mais peut-être aussi des villes.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Pour répondre à ce que vous dites, vous savez il y a la compétence pure du Conseil général et les politiques que le Conseil général peut éventuellement mener à côté. Par exemple, tout à l'heure, on parlait des AVS qui concernent tous les types de handicap. La compétence de la maison du handicap qui a absorbé l'ancienne CDES et qui a une compétence au niveau scolaire pour déterminer les besoins, elle donne des prescriptions pour dire il faut tel ou tel moyen pour la scolarisation d'un enfant handicapé. Il faut mettre en place un AVS et après c'est à l'éducation nationale de l'embaucher et de financer le poste. La MDPH n'est que le prescripteur et c'est l'éducation nationale qui paie la facture et recrute le personnel en fonction de ces critères. Jusqu'à quelles limites le Conseil général peut avoir une politique plus volontariste dans ce sens et aller plus loin que ce que ses missions lui donnent. Nous souhaitons vous entendre pour nous dire « sur ce domaine vos compétences doivent aller au-delà ». Il est certain que le handicap sensoriel a été mis de côté. On a beaucoup parlé des structures dans le schéma départemental des personnes handicapées et le handicap sensoriel a été mis sur la touche. Je prendrais l'exemple de la dyslexie qui peut paraître mineur à certain mais qui pose d'énormes problèmes dans l'intégration scolaire des enfants dyslexiques. C'est un problème longtemps méprisé par l'éducation nationale. Jusqu'où, nous, on peut accompagner ces missions ?

**Un responsable d'association :** Ce que je voulais dire c'est qu'il ne faut pas dire aujourd'hui « demain quand on sera à la tête du conseil général on sera capable de ... » Aujourd'hui, vous dites quelque chose car

vous n'êtes pas au pouvoir mais demain vous nous direz que c'est de la compétence de l'Etat. Il ne faut pas être démagogique.

**Jean-Pierre ROSSARD** : Il ne s'agit pas d'être démagogique mais de dire voilà on a un axe de réflexion, est-ce que l'on sera en mesure de dépasser nos obligations naturelles et légales. Le premier objectif que l'on peut se fixer c'est que la maison du handicap réponde déjà et traite les dossiers dans un délai inférieur à 8 mois. C'est ce que je reproche le plus au schéma départemental, il est rempli de bons sentiments alors que l'essentiel n'est pas rempli. J'ai dit plusieurs fois qu'il faudrait pouvoir obtenir sa carte d'handicapé pour sa voiture dans un délai qui soit le même que lorsque l'on va chercher son numéro de téléphone chez Bouygues. Il n'est pas admissible que cela demande 8 mois.

**Un représentant d'association** : Sur la MDPH, c'est très bien qu'il y ait une maison du handicap mais je crois qu'aujourd'hui elle sert beaucoup plus aux institutions ou via la CDES ils sont dans ces locaux. Il aurait été plus judicieux que cet établissement soit phare en matière d'accueil des personnes handicapées quelque soit le handicap et ce n'est effectivement pas le cas. La vitrine du handicap en Sarthe c'est la MDPH or elle n'est pas qualifiée pour accueillir de manière satisfaisante. Pour répondre au monsieur sur le réseau basse vision, cela rejoint ce que l'on vient de dire, c'est une question de compétence. Le réseau basse vision, c'est la sécurité sociale, c'est la région qui se décline en Sarthe uniquement par une permanence. On n'a pas en Sarthe la chance d'avoir un établissement qui s'occupe des déficients visuels donc on n'a pas l'équipement pour et ce n'est pas le Conseil général qui va créer ce genre de chose car ce n'est pas de sa compétence. Par contre, le Conseil général par rapport aux AVS a à une époque financé des établissements qui étaient capables d'accueillir un handicap spécifique pour qu'au moment où les enfants passent des institutions aux écoles car c'était les institutions qui avaient des gens formés qui déplacent ou qui forment des gens et qui les embauche pour qu'ils interviennent. C'était des financements soit de la DASS soit de la DISS. C'est quelque chose qui peut être possible pour venir compléter le dispositif de l'éducation nationale qui pour l'instant n'est pas satisfaisant. Il faut savoir qu'aujourd'hui à partir de 75 ans, une personne sur 4 peut être atteinte d'une DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age) donc en matière de transversalité, le handicap et les personnes âgées se rejoignent. C'est un véritable handicap.

**Un intervenant** : On se trouvait à une soirée aux Saulnières avec des enfants entendants et mal entendants de l'école Marceau. Une maman m'a dit que sa fille n'allait pas pouvoir poursuivre car la maîtresse va partir en retraite et il n'y a personne pour la remplacer car le stage qu'il faut faire doit se faire à ses frais et elle ne sera pas remplacée durant le stage. Il n'est pas normal que l'éducation nationale ne puisse pas permettre à des personnes qui sont volontaires pour se former de ne pas leur laisser cette possibilité. Il y a quelques années, il y avait un carrefour pour les handicapés aux 24 heures du Livre et il y avait là un groupe de jeunes normaliens qui ont dit on n'a jamais entendu parler dans nos classes de handicap. On se retrouve devant une classe avec des enfants handicapés et on ne sait pas quoi faire, on est dépassé, on ne sait pas s'y prendre.

**Un parent d'enfant handicapé** : Rien n'a changé malheureusement. Au niveau des ressources humaines, les personnes qui vont rentrer dans les entreprises pour faire de la gestion prévisionnelle n'ont pas un seul mot sur l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise.

**Un intervenant** : Quelle est l'employabilité des personnes handicapées au sein du Conseil général ?

**Christophe COUNIL** : Aujourd'hui, le Conseil général ne remplit absolument pas l'objectif des 6 %. Il y a presque 2 000 agents au Conseil général et il n'y a pas 6 % de personnes handicapées. L'administration s'est un peu fait taper sur les doigts et elle a mis en place un procédé scandaleux qui est de faire pression sur un certain nombre de personnes pour les faire se déclarer handicapées. Certaines personnes au Conseil général peuvent souffrir de handicap et être reconnues COTOREP pour des problèmes de dos ou autres et de se déclarer handicapé. Le Conseil général du Maine et Loire a fait pareil mais en plus il donnait une prime pour motiver les gens.

**Un intervenant** : Je suis handicapé physique. Le monsieur qui dit qu'il a des soucis pour transporter son fils moi c'est ma femme qui doit me transporter partout. A la MDPH, j'ai demandé depuis le mois d'avril qu'il m'aide à équiper ma voiture pour pouvoir conduire, depuis j'ai repassé mon permis de conduire handicapé et j'attends toujours que la MDPH me donne un résultat pour pouvoir acheter le matériel car il y en a pour 1 800 €

**Un responsable d'association :** Là, nous sommes au cœur de ce que peut faire le Conseil général, c'est la prestation de compensation du handicap.

**Un intervenant :** J'ai fait un premier dossier pour obtenir la carte de stationnement, il a fallu que j'attende 4 mois pour avoir une carte de stationnement. Lorsque j'ai rempli mon dossier pour avoir ma carte d'invalidité, il a fallu que je me déplace 3 fois et que je redonne à chaque fois des documents complémentaires.

**Un intervenant :** C'est vrai que c'est un problème, on arrive, on pose notre dossier avec les pièces demandées et deux mois après on nous demande d'autres pièces et ainsi de suite. On devrait avoir la liste des pièces lorsque l'on retire le dossier.

**Un responsable d'association :** Je siège à la CDA (Commission des Droits à l'Autonomie). Cette commission est composée d'acteurs de la DASS (état), d'acteurs du Conseil général et des membres d'associations. Nous validons ou pas les dossiers que l'on nous propose. Concernant les délais, j'étais à la COTOREP avant, et en ce temps on mettait 12 mois en moyenne. Les employés de la MDPH se sont fortement investis, ils travaillaient jusqu'à 19 – 20 H. Mais les gens s'essouffent et reprennent un rythme plus classique et depuis un semestre on a glissé à 8 mois. Par contre, les personnes qui sont en établissement ont une réponse sous 3 mois. L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins, d'assistantes sociales et de secrétaires administratives cela a été le point de départ après on a ajouté une ergothérapeute, puis une psychologue. Il manque de la pluridisciplinarité, il faut des compétences différentes, il faut un interprète qualifié, il faut des gens avec un regard plus éducatif. Il faut plus de personnes pour aller plus vite. C'est un problème qualitatif et quantitatif. Si on veut revenir à 4 mois, il faudra des moyens humains.

Concernant le schéma départemental, il y a deux aspects. Le schéma a été prévu sous un aspect qualitatif et quantitatif or dans le document restitué au conseillers généraux, on a un document de 70 pages et il y a 2 pages qui parlent d'orientations et non pas de programmation et on est sûr du qualitatif ce qui est intéressant même si c'est insuffisant. Sur ce schéma l'aspect qualitatif n'est pas encore totalement pris en compte. Il y a une enquête qui a été faite, je n'ai pas eu les résultats de l'enquête bien que je l'ai demandé. Je veux bien partager les conclusions à partir du moment où je peux lire moi-même les résultats de l'enquête. Il y a un enjeu qualitatif mais aussi quantitatif. Un schéma, c'est améliorer le service mais aussi créer des établissements, des services et mettre des moyens nouveaux. Pour le moment, nous n'avons aucune connaissance des budgets qui seront alloués ni aucune connaissance des choix qui seront fait par le Conseil général en terme numérique (on va créer combien d'établissements, combien de services). Quels moyens donnera-t-on pour des thématiques différentes et à quel endroit ? Les besoins sont différents d'un bassin à l'autre. Sur le schéma, au départ, il y avait 4 principes et nous nous étions battus pour que le bassin manseau soit pris en compte, on a été partiellement entendu. Je pense qu'il faut que nous ayons une lecture statistique par territoire. Il faut que la MDPH soit capable de dire en temps réel où sont les besoins. Il faut une lecture rapide. On ne devrait pas remplir des enquêtes à l'infini pour un résultat incertain. Pour moi, ce document est un document partiel car on attend le quantitatif et là il n'y a pas de programmation.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Vous avez soulevé la difficulté que pose ce document. Il n'est effectivement que qualitatif. Il va falloir traduire ce document en données chiffrées. Au budget supplémentaire, nous verrons apparaître les éléments chiffrés de ce schéma.

**Christophe COUNIL :** C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur le vote de ce schéma lors de la session d'hier. Non pas parce que l'on considère qu'il est mauvais, mais parce que nous sommes sur un schéma qui est dans les bonnes intentions mais nous n'avons pas à côté la programmation financière. Les bonnes intentions ne suffisent pas à faire une politique.

**Nelly HEUZÉ :** Je vois qu'il y a une ligne concernant les déficients sensoriels. J'ai participé à la réflexion sur le handicap psychique et vous avez été regroupés avec ce groupe à mon avis c'est un non sens. C'était difficile au départ de cloisonner. On ne voulait pas cloisonner les réflexions en fonction des handicaps, nous voulions quelque chose de plus transversal mais vous n'avez pas pu vous faire représenter. Entre le handicap sensoriel et le handicap psychique, c'est deux mondes à part. Il y a eu de grandes avancées sur le handicap psychique par rapport au schéma précédent.

**Un intervenant :** Depuis 75, c'étaient les établissements seulement et cela représente 20 % des personnes handicapées. 80 % des personnes handicapées n'étaient pas représentées. Depuis 2005, ces personnes existent légalement mais on a du mal à les intégrer dans tout ce qui existe. On m'a dit que des associations

comme la mienne ne pouvait pas être à la CDA car elles sont juges et parties. Les grandes, elles ne le sont pas ?

**Un intervenant :** Le schéma départemental est encore beaucoup trop le problème des institutions qui ont pignon sur rue, qui ont des services et des financements. Il faut que cela évolue. Dans la CDA, il y a ici des personnes qui y siègent, ne serait-il pas possible quand la commission se réunit que les personnes concernées soient invitées ainsi que les personnes qui les accompagnent (assistants, famille, association...)

**Nelly HEUZÉ :** J'ai participé à la COTOREP avant l'existence de la CDA et nous avions lors du transfert de compétences 6 000 dossiers en retard. A la COTOREP, nous recevions toutes les personnes avec leur représentant. C'était assez difficile à vivre des deux côtés car cela faisait un peu tribunal et pas toujours en faveur de la personne. On ne peut pas évaluer les difficultés au cours d'un entretien de 20 minutes. Cela a été une volonté de respect. Les dossiers qui ne posent pas de difficultés, on peut les traiter en amont sans voir les personnes. Il y a une commission de recours. Matériellement, ce n'est pas possible ni sur le plan humain.

**Un responsable d'association :** Je ne suis pas d'accord avec vous car 80 % de la population handicapée est le handicap mental. Je ne veux pas rentrer dans une polémique d'association et je sais bien que notre association est perçue comme une association qui a du poids et qui est forte mais elle représente 80 % du handicap. J'adhère totalement à toutes les revendications des autres associations d'handicapés mais on se trompe en croyant que le Conseil général peut agir sur l'intégration scolaire ce n'est pas vrai car ce n'est pas de la compétence du Conseil général. Il ne faut pas que l'on s'oppose entre association. Par contre, nous à dans notre association on a énormément besoin du Conseil général car tout ce qui relève de l'hébergement c'est de compétence du Conseil général et nos personnes handicapées ne peuvent pas vivre seules chez elles. Pour d'autres handicaps, on peut faire des choses pour qu'elles vivent chez elles correctement qu'elles soient insérées dans la société. Mais ceci est plus du ressort des villes. Ce sont les villes qui peuvent faire l'accessibilité. Le Conseil général aussi peut impulser des politiques mais il y a aussi beaucoup de compétences qui relèvent des villes. Mais, par contre, un fonctionnement et une vraie priorité du Conseil général sur la MDPH cela est une vraie politique en faveur de tous les handicaps. Il faut énormément augmenter le nombre de personnes à la MDPH, avec un politique forte d'information des gens. Qui sait que l'on peut jouer beaucoup plus sur l'APCH ? Quel parent sait que l'on pourrait intégrer beaucoup plus les enfants dans les écoles de leur quartier ?

Pour les enfants malentendants c'est une erreur phénoménale. Si vous mettez un enfant handicapé sensoriel dans une école de quartier cela ne marche pas. Pour un enfant vous allez mettre qu'une AVS et une AVS qui ne connaît pas la langue des signes et en plus ces enfants là communiquent comment, ces enfants ont une langue et si ils sont tout seuls à parler cette langue il n'y a pas de communication.

**Un responsable d'association :** Ne nous trompons pas de cible. Il y a un collectif des associations, il ne vit pas beaucoup mais on peut le faire vivre plus. Il y a eu une manifestation la semaine dernière pour soutenir les auxiliaires de vie scolaire. Est-ce que toutes les associations étaient présentes ? Il faut se battre tous ensemble.

**Un intervenant :** Il faudrait faire quelque chose pour que les associations puissent être crédibles.

**Un parent d'enfant handicapé :** Je suis surpris d'entendre que le handicap mental représente 80 % des personnes handicapées. Il y a près d'un million de travailleurs handicapés en France. Tous les ans, il y a 300 000 personnes qui deviennent handicapées.

**Un intervenant :** Le Conseil général est en train de demander aux associations habilitées dans le domaine de la protection de l'enfance d'appliquer les orientations retenues (obligation de la loi de 2002 sur la mise en place de critère d'évaluation – critère qualité). Quand on est tête de pont il faut donner l'exemple. Le Conseil général nous demande des critères d'évaluation. Vous pouvez dire que vous mettez en place les critères d'évaluation et critères de qualité qui permettent de voir à certain moment si les objectifs assignés pourront être obtenus.

**Un intervenant :** Il n'y a aucun doute sur la rapidité des dossiers. A la CDA, lorsqu'il y a un problème d'un enfant déficient visuel à Château du Loir si il y avait la possibilité d'inviter quelqu'un de son entourage ou d'une association qui connaît bien ce handicap. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à la CDA de personnes

qui représentent les déficients visuels ou les sourds ou les malentendants. Effectivement, le handicap mental ou les associations qui ont pignon sur rue ont des institutions de scolarité spécialisées. Le problème des petites associations qui touchent des handicaps qui sont mineurs heureusement aujourd'hui on fait de plus en plus de choses pour les intégrer pas forcément dans l'école du quartier mais dans une école où il y a au moins un minimum d'équipement. C'est tant mieux plutôt que de les envoyer à Angers. Bon nombre de parents d'enfant déficient visuel peuvent en témoigner, à 6,7 ou 8 ans leur enfant est obligé de partir à Angers ou à Nantes. Il serait bien que de temps en temps la MDPH puisse autoriser à inviter quelqu'un en plus (personne habituée à siéger) pour traiter des dossiers plus spécifiques. Le monsieur tout à l'heure nous a expliqué toute la démarche qu'il a faite pour intégrer son fils handicapé dans une entreprise. On sait que les entreprises peuvent le faire. On sait qu'il y a des financements au niveau de l'AGFIP qui peuvent permettre à une entreprise d'adapter un poste de travail pour insérer une personne handicapée. Qui va faire le lien entre une entreprise et une personne handicapée ou la MDPH pour favoriser et expliquer de quoi cette personne handicapée quelque soit le handicap a besoin comme accompagnement, comme aide qu'elle soit technique ou humaine, comment on peut adapter le poste. C'est tout un boulot si on ne crée pas, j'ai cru comprendre qu'il y avait des entreprises privées qui essayent de se mettre sur le créneau, cela m'inquiète un peu je préférerais que cela devienne une compétence du Conseil général de se mettre sur ce créneau quitte à développer ce qui se fait déjà. On n'arrivera pas au 6 % si on ne met pas de l'argent dans l'accompagnement du handicap pour faire le lien entre l'entreprise et les besoins du handicap. Il y a ici des gens qui sont handicapés, qui travaillent, ils peuvent vous parler de leur difficultés à être dans l'entreprise même s'ils ont eu la chance d'avoir leur diplôme, de faire leur formation, il reste que c'est un combat de tous les jours pour maintenir l'adaptation du poste.

**Un responsable d'association :** L'autre difficulté c'est qu'aujourd'hui les associations sont complètement intégrées dans un tas de commissions, groupes, CDA et autres... sauf que l'on travaille. Quand on n'est une grosse association, de fait, on peut déléguer des gens, mais dans d'autres associations où les gens travaillent, ils ne peuvent pas être partout. Les petites associations s'y perdent, je rappelle qu'il existe un collectif des associations il faut qu'on la fasse vivre un peu plus ainsi il y aurait des gens qui porteraient les revendications de tous.

**Un élu :** Par rapport aux municipales, il n'y a pas beaucoup d'emplois qui sont réservés pour les handicapés dans les communes. Il faudrait le mettre dans les programmes des communes. Par rapport à la maison du handicap, il y a des listes d'attente qui sont importantes pour des demandes de véhicules, on est en attente de réponse.

**Un responsable d'association :** Pour les dossiers urgents, il y a une procédure d'urgence dans la loi. Mais c'est au Conseil général, à la MDPH de le faire savoir à tout le monde.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Le premier objectif est de traiter rapidement les dossiers. C'est vraiment un objectif majeur.

**Un intervenant :** Je souhaiterais savoir par rapport à la MDPH, le problème se pose par rapport aux besoins urgents des personnes handicapées. Je connais une personne qui a eu un problème avec son appareil auditif et qui en a besoin pour aller au travail, il y a un temps d'attente de 9 mois. La MDPH est très complexe au niveau administratif et on a du mal à s'y retrouver car il y a plein de prestations allouées et les gens n'arrivent plus à s'y retrouver et en plus cela dévalorise la personne handicapée car elle ne peut plus faire de démarches toute seule systématiquement elle doit rentrer dans le labyrinthe. Les personnes handicapées qui ne travaillent pas on recourt à ce que l'on appelle un complément de ressources qui est alloué jusqu'à 60 ans mais le problème se pose lorsque l'on arrive à 60 ans car on n'est plus considéré comme une personne handicapée, vous rentrez dans le régime vieillesse avec la valeur de l'AAH (623 € par mois). Je mets au défi une personne qui peut vivre avec 623 € par mois et qui a toujours son handicap. On a des prestations sociales, les revenus à droite à gauche. Comment les personnes handicapées vieillissantes vont pouvoir survivre ?

**Un intervenant :** J'ai reçu un courrier du CESU indiquant que les charges patronales qui étaient non comptées lorsque l'on employait à domicile, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, il faudra les payer. J'avais demandé juste un macaron de stationnement, j'ai attendu 4 mois pour obtenir mon macaron de stationnement. Et encore Christophe est intervenu et cela ne coûte rien à personne.

**Un responsable d'association :** A quoi vous vous engagez demain si vous êtes à la tête du Conseil général ?

**Christophe COUNIL** : Si demain, la gauche est majoritaire au Conseil général voici les engagements que nous pouvons prendre :

Nous pouvons vous donner 6 engagements :

### **Le handicap : Une question transversale**

Afin que la question du Handicap soit traitée comme une question transversale au sein du Conseil général, nous proposerons la création d'un poste de chargé de mission Handicap rattaché à la Direction générale dont la mission sera de vérifier que dans toutes les politiques départementales, le volet en handicap soit pris en compte.

### **La création d'un Conseil départemental du Handicap**

Rattachée à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) cette nouvelle instance de concertation rassemblera toutes les associations œuvrant dans le domaine du Handicap. Elle aura pour rôle de faire remonter les problèmes et de proposer aux élus des propositions concrètes.

### **L'animation d'un réseau Handicap**

Le Conseil général n'est pas compétent sur l'ensemble des questions qui touchent au Handicap, toutefois, en sa qualité de chef de file de la question du Handicap, il réunira l'ensemble de ses partenaires (services de l'Etat, chambres consulaires, collectivités locales ...) pour faire progresser la prise en compte des questions liées au Handicap.

### **Améliorer le fonctionnement de la MDPH**

Si la MDPH représente un progrès, des efforts importants devront être effectués afin d'améliorer le délai de traitement de dossiers (un délai minimal de deux mois sera institué), l'accessibilité à tous les publics, ou encore la pluridisciplinarité des équipes. C'est un lieu qui doit être exemplaire et il faudra lui en donner des moyens en terme de personnels et de formation.

### **Le respect de la loi par le Conseil général**

D'ici la fin de la mandature, le Conseil général respectera la loi en employant 6 % de personnes handicapées au sein des services départementaux.

### **Conforter le Conseil général dans ses compétences**

Le Conseil général a des compétences légales à travers le versement des prestations ou le financement des établissements. Dans ce domaine, la politique actuelle nécessitera d'être précisée notamment par des critères géographiques. Concernant, les autres domaines d'action du Conseil général comme l'emploi, l'insertion professionnelle, le logement, les handicaps sensoriels, la formation des accueillants, la mobilité... la mise en œuvre du Conseil départemental du Handicap permettra à partir d'un état des lieux de mettre en œuvre les propositions des associations dans le respect de l'enveloppe financière supplémentaire qui pourra être dérogée en faveur du Handicap.